

**commref.ch – INFO 2/janvier 2009**Nouvelles de la Commission de réforme Formation commerciale de base CFC  
Informations des partenaires OFFT, CSBFC et CSFP**Thèmes**

1. Travaux de réforme et défis
2. Organisation des travaux portant sur le plan de formation
3. Décision de la Commission de réforme: train de réformes prévu
4. Position des cantons concernant les décisions prises par la Commission de réforme
5. Position de la CSBFC concernant les décisions prises par la Commission de réforme
6. Formation initiale en école
7. Suite des travaux

**1. Travaux de réforme et défis**

*Martin Baumann, président de la Commission de réforme Formation commerciale de base CFC*

La Commission de réforme a siégé six fois en 2008. Au cours de leurs réunions, les membres de la commission se sont rendu compte que le projet de réforme portant sur le champ professionnel le plus important de Suisse (près de 10'000 nouveaux contrats d'apprentissage par an) était extrêmement complexe. Le projet réunit 6 groupes de plan de formation représentant 23 branches, divers groupes de travail agissant sur mandat du Groupe de travail Plans de formation et un groupe de travail mis en place par la Commission de réforme. En outre, le projet doit tenir compte notamment de la révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et du projet « Avenir des écoles de commerce ».

Depuis une année, les nombreuses personnes engagées dans la réforme investissent d'énormes efforts dans les travaux qu'ils fournissent en dehors de leur activité professionnelle. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude !

L'année 2008 a été marquée par l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les différents partenaires (CSBFC, CSFP, CSEPC, OFFT, etc.). Aujourd'hui toutes les organisations concernées entendent favoriser la discussion et l'action dans un esprit d'ouverture critique. C'est ainsi que l'on pourra évoluer d'une formation principalement scolaire vers une formation portée et organisée par les différents partenaires qui en sont responsables, tel que le prévoit la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Un pas important dans cette direction a été franchi grâce à la mise en discussion du nouveau domaine de formation Branche & entreprise dans les écoles professionnelles, qui se focalise sur les processus d'entreprise.

En s'appuyant sur les innovations réussies de la « nouvelle formation commerciale de base » et des résultats de l'évaluation, il s'agit désormais de poursuivre le développement de ladite formation. L'ensemble des parties concernées doivent toutefois être conscientes du fait que les premiers diplômés investiront le marché du travail au plus tôt en 2014. Par ailleurs, il importe que la nouvelle formation professionnelle destinée aux employé/es de commerce puisse faire ses preuves pendant une période de dix à douze ans. Last but not least, la nouvelle formation doit être attrayante tant pour l'économie que pour les futurs diplômés, et ce, à l'échelle nationale.

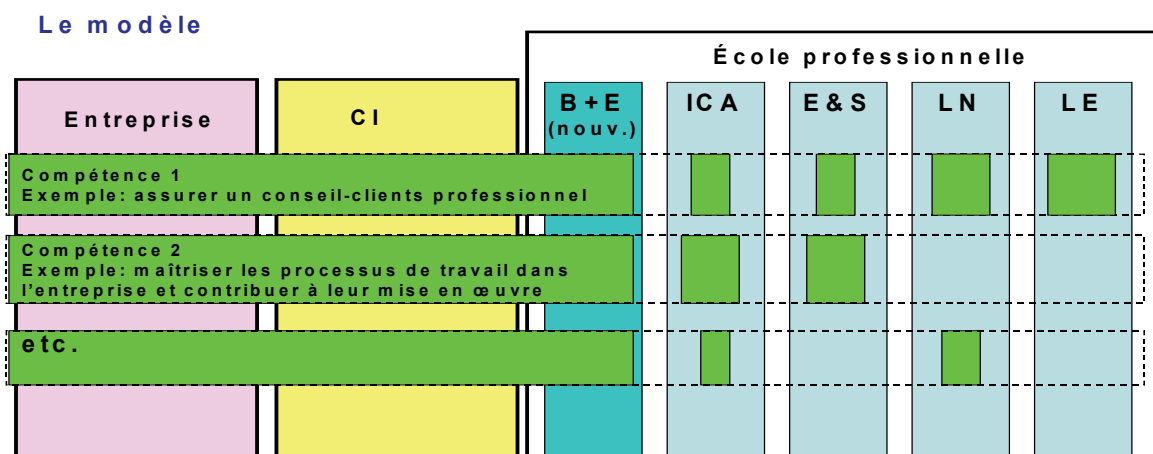
Pour que le projet puisse arriver à bonne fin, il convient de trouver et de mettre en œuvre des solutions communes (cf. art. 3b du règlement d'organisation : L'adoption des documents définitifs a lieu par consensus entre les partenaires OFFT, CSBFC et CSFP. Les membres de la Commission de réforme y apportent leur contribution. Les autres organisations font valoir leurs intérêts dans le cadre des délibérations préalables). A cet égard, ouverture d'esprit et compréhension mutuelle sont des éléments clés, l'enjeu étant de développer une formation viable et orientée vers l'avenir, répondant aux besoins de l'économie.

## 2. Organisation des travaux portant sur le plan de formation

Roman Dörig, conseiller pédagogique

### A. Modèle de programme d'études servant de base aux travaux effectués entre juillet et octobre 2008

Le 7 février 2008, le Groupe de travail Modèle de programme d'études / plan de formation a présenté le modèle ci-dessous :



Ce modèle repose sur les éléments suivants :

- Le domaine de formation « Branche et entreprise » aujourd'hui exclusivement réservé à la formation en entreprise et aux cours interentreprises fera désormais aussi partie de l'enseignement scolaire et figurera au côté des disciplines déjà existantes (ICA, E&S et langues).
- Au centre de ce nouveau domaine d'enseignement scolaire figurent les processus d'économie d'entreprise, comme c'est déjà le cas pour les lieux de formation « entreprise » et « cours interentreprises ». Ces processus ont été définis sur la base de l'analyse des activités et de scénario.
- Les processus d'économie d'entreprise ne figurent pas au centre de l'enseignement ICA, E&S, 1<sup>re</sup> langue nationale (LN) et Langues étrangères (LE). Ces disciplines ont deux fonctions: primo, ils permettent d'étayer ces processus par des connaissances fondamentales en matière d'économie et de droit (voir rectangles verts sur la représentation graphique). Secundo, elles font des personnes à former des citoyens et des acteurs économiques responsables en leur permettant d'acquérir une culture générale approfondie.

Les six groupes de plan de formation (groupes de branches) misent avec ce modèle sur les chances et avantages suivants:

- Les processus d'économie d'entreprise sont directement intégrés dans la formation dispensée à l'école professionnelle et sont enseignés par un/e spécialiste dans le cadre de la discipline scolaire «Branche et entreprise».
- Il est garanti que les besoins des entreprises de formation et des branches (focalisation sur des processus d'économie d'entreprise) seront couverts tant sur le plan théorique qu'au niveau des applications.
- La coopération en matière d'apprentissage est améliorée entre les trois lieux de formation et les cinq disciplines.

## B. Résultat des travaux

Sur la base de l'analyse des activités et de scénario, le Groupe de travail Plans de formation a développé un plan de formation générique qui comprend les objectifs de la formation en entreprise.

Sur cette base, les six groupes de branches ont effectué les travaux suivants:

- Adaptation des objectifs évaluateurs de la formation en entreprise aux besoins des branches. Certains objectifs ont été reformulés et définis en tant qu'objectifs obligatoires ou optionnels ;
- Formulation de contenus et de thèmes qui devront être enseignés à l'école professionnelle afin que les objectifs évaluateurs puissent se fonder sur des savoirs d'orientation et d'action ;
- Formulation de thèmes, contenus et d'objectifs que les différentes branches dispenseront également dans le cadre des cours interentreprises;
- Ebauche des structures relatives à la discipline scolaire B & E, spécifique aux représentations de chacune des six groupes de branche.

Les trois résultats les plus importants de ces travaux sont les suivants:

- 1) Chez les groupes de branche, il y a eu concordance de point de vue sur les processus marqués en italique :
  - gérer le matériel/les marchandises
  - *conseiller les clients*
  - *s'occuper du traitement des commandes*
  - connaître les bases du marketing, mettre en œuvre des mesures y relatives
  - exécuter des tâches relatives à l'administration du personnel
  - exécuter des processus financiers
  - *exécuter des tâches administratives et organisationnelles*
  - appliquer les connaissances acquises sur sa branche et son entreprise

Les points communs des activités des employé/es de commerce ne sont pas (ou plus) essentiellement le commerce en tant que tel, c'est-à-dire l'achat, la vente, les tâches relatives à la comptabilité, etc. Ce sont au contraire le conseil à la clientèle, le traitement des commandes ainsi que les tâches organisationnelles et administratives qui figurent au centre de leurs tâches qui peuvent toutefois varier selon la situation ou la branche.
- 2) En principe, les groupes de branches s'entendent dans une large mesure sur les contenus actuellement enseignés dans les écoles professionnelles. Certains d'entre eux ont toutefois formulé des besoins spécifiques.
- 3) Dans une large mesure, les groupes de branches plaident pour l'enseignement des bases en comptabilité et souhaitent que l'on renonce à l'enseignement de connaissances plus pointues dans ce domaine.

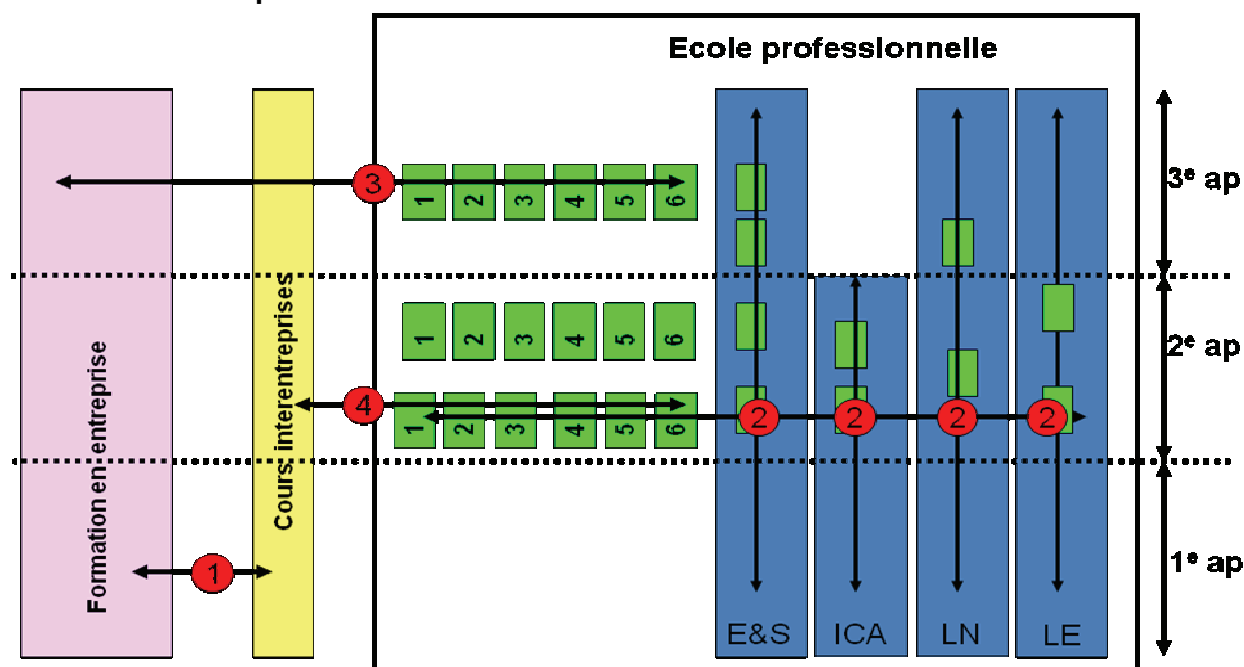
### C. Autres travaux

Dans une prochaine étape, les travaux seront poursuivis en étroite collaboration entre les écoles professionnelles et les groupes de branches. Les questions suivantes devront être traitées :

- Durant quelle période de la formation les groupes de branches souhaitent-ils que le domaine B&E soit enseigné ?
- Quels contenus faut-il enseigner dans chacun des 6 domaines B&E spécifiques aux groupes de branches ? Quand faut-il enseigner ces contenus ?
- Quels contenus doivent avoir fait au préalable l'objet de l'enseignement dans les domaines de formation E&S, ICA et Langues ?
- Quelles mesures faut-il mettre en place pour garantir la coopération entre les lieux de formation ?

Pour résoudre ces questions, différents modèles d'organisation sont envisageables. Actuellement le modèle ci-dessous figure au centre des travaux.

### D. Modèle de plan de formation



Le modèle peut être caractérisé de la manière suivante :

- Dans tous les domaines d'enseignement actuels (E&S, ICA, langues), les cours sont dispensés de manière commune, indépendamment des branches de formation. Les écoles ne mettent pas en place des classes spécifiques aux groupes de branches.
- Des classes spécifiques aux groupes de branches sont en revanche mises en place pour le domaine B&E. Les cours y relatifs sont dispensés à l'échelle régionale, p.ex. au cours de la deuxième et de la troisième année d'apprentissage.
- L'enseignement des domaines B&E, E&S, ICA et Langues s'effectue parallèlement ; pour ce faire, on veillera à ce que la coordination entre les domaines et les lieux de formation soit assurée (voir points rouges du schéma) :
  - 1: Entreprise et CIE
  - 2: Domaines de formation B&E et E&S, ICA et Langues, coordination quant au calendrier et au contenu
  - 3: Ecole (B&E) et entreprise
  - 4: Ecole (B&E) et CIE

### 3. Décision de la Commission de réforme: train de réformes prévu

*Ralph Thomas, chef de projet*

Au cours des réunions qu'elle a tenues le 23 octobre et le 8 décembre 2008, la Commission de réforme a pris des décisions importantes quant à la poursuite des travaux d'élaboration des plans de formation. Le train de réformes prévu comporte 5 points essentiels :

#### Flexibilisation des objectifs évaluateurs de la formation en entreprise

##### 1) Tronc commun

- ➔ **L'actuelle réglementation définit pour la formation en entreprise et les cours interentreprises un tronc commun comprenant 60% d'objectifs évaluateurs communs à toutes les branches et 40% d'objectifs spécifiques à la branche. Cette réglementation est supprimée au bénéfice d'une solution plus flexible pour le domaine de formation branche&entreprise.**

Le champ professionnel commun continuera cependant à jouer un rôle important : ainsi, les points communs des objectifs évaluateurs feront encore une fois l'objet d'une analyse et doivent être documentés au terme des travaux de réforme.

##### 2) Objectifs à option

- ➔ **Les possibilités des groupes de branches de répartir les objectifs évaluateurs de la formation en entreprise en objectifs obligatoires et en objectifs à option seront dorénavant étendues.**

Les entreprises des groupes de branches qui optent pour cette solution ont la possibilité de retenir ou de supprimer un certain nombre d'objectifs évaluateurs. Cette mesure leur permet de disposer d'une marge de manœuvre plus importante. Précisons que jusqu'à présent cette possibilité était réservée à certains groupes d'entreprises.

Les groupes de branches fixeront un cadre comportant des standards minimaux concernant les objectifs à option : celui-ci doit garantir la transparence, la sécurité du droit et des procédures de qualification équivalentes.

Les points 1) et 2) correspondent notamment à l'exigence décrite dans les « Critères d'élaboration de l'ordonnance sur la formation commerciale de base » selon lesquels le «concept toutes branches» doit être transformé en un concept de branches moderne et flexible.

#### Standardisation des objectifs de formation à l'échelle scolaire

##### 3) Tronc commun

- ➔ **L'actuelle réglementation selon laquelle 60% des objectifs évaluateurs sont des objectifs communs et 40% des objectifs spécifiques à l'école est supprimée.**

Un plan de formation cadre contraignant sera établi à l'échelle nationale pour les domaines E&S, ICA et Langues. Les mêmes objectifs évaluateurs seront valables dans toutes les écoles professionnelles.

##### 4) Réalisation des objectifs évaluateurs par étape semestrielle

- ➔ **La réalisation des objectifs évaluateurs scolaires doit être harmonisée à l'échelle suisse : pour chaque semestre de formation, ils seront fixés de manière contraignante.**

Cette mesure permet d'harmoniser de manière plus efficace les objectifs de formation avec les deux autres lieux de formation (entreprise et cours interentreprises).

## Un nouveau domaine de formation destiné aux écoles

### 5) « Branche&entreprise » (titre provisoire) dispensé par les écoles professionnelles

- ➔ **Le principe selon lequel un domaine de formation « Branche&entreprise » spécifique à chacun des groupes de branches sera mis en place au sein des écoles est maintenu.**
- ➔ **Dans le cadre d'une hypothèse de travail, le nombre d'unités prévues est fixé à 140 leçons y compris 1 unité d'enseignement d'environ 20 leçons.**
- ➔ **La mise en place d'une procédure de qualification contraignante en B&E est prévue au terme de la formation.**

Les contenus de formation en « B&E » sont définis par chacun des six groupes de branches et enseignés dans des classes regroupant des élèves de ces mêmes groupes de branches.

Les 140 leçons en « B&E » sont déduites des domaines de formation E&S, ICA et Langues.

Conformément au critère 6 des « Critères d'élaboration de l'ordonnance sur la formation commerciale de base », il convient d'optimiser la répartition des tâches, l'organisation et la collaboration entre les lieux de formation. Les points 3 à 5 ci-dessus contribuent de manière substantielle à la mise en œuvre de ce but.

## 4. Position des cantons concernant les décisions prises par la Commission de réforme

*Urs Blaser, Service de la formation professionnelle du canton de St-Gall, membre délégué par la CSFP au sein de la Commission de réforme*

Il faut tout d'abord observer que la réforme de la formation commerciale de base est un projet ambitieux et complexe. Vu l'importance de la profession réunissant près de 30'000 apprentis répartis sur 23 branches différentes, l'expression « satisfaire tout le monde » prend des proportions énormes. C'est ainsi qu'en ma qualité de délégué de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), je considère avec beaucoup de respect le travail extraordinaire fourni pas l'ensemble des personnes participant au processus de réforme.

Différentes attentes, exigences et visions sous-tendent le travail de la Commission de réforme : c'est notamment ce qui est apparu lors de la rédaction des critères d'élaboration de l'ordonnance. Pour les cantons, les intérêts de politique de formation figurent au premier plan. Ainsi, ils accordent une importance particulière à la disponibilité des entreprises à former des apprentis, à l'adéquation de la formation aux besoins du marché, à la simplification des structures et des procédures, à l'organisation de la surveillance et aux coûts. Quant aux représentant/es de la CSBFC, ils focalisent davantage leur attention sur la révision des contenus et les améliorations répondant à leurs besoins. On peut ainsi constater que les points de vue divergent encore fortement sur une partie de ces questions. Si la CSFP accorde une grande importance aux finances et aux structures, elle cherche également à conserver une formation scolaire à large échelle (formation « généraliste ») :

- L'option « généraliste » de la formation (scolaire) du métier d'employé/e de commerce doit être maintenue, autrement dit : il convient de conserver l'enseignement dans des classes regroupant des élèves des diverses branches durant les trois années de formation ;
- les parties concernées approuvent la mise en place d'un nouveau domaine d'enseignement scolaire « Branche & entreprise » (titre provisoire) représentant au

maximum 140 leçons ; l'organisation de ce domaine d'enseignement doit toutefois pour l'heure rester ouverte à différentes options ;

- pour l'ensemble des domaines d'enseignement, 1'800 leçons sont à disposition (profil E actuel comprenant l'enseignement des sports) ;
- une augmentation mesurée des cours interentreprises (p.ex. de 12 à 16 jours de formation) est va être soutenue.

La Commission de réforme compte également parmi ses membres des représentants d'écoles professionnelles qui ont contribué de manière substantielle à la création des nouvelles structures. Au cours de sa réunion du 11 décembre 2008, la Commission Développement de la profession de la CSFP a pris connaissance de l'état d'avancement du projet. Pour elle, il est très important que les partenaires de la formation professionnelle participent largement aux travaux qui déboucheront sur une procédure de consultation nationale concernant la réorganisation de la profession.

Je tiens à remercier toutes les parties qui se sont investies dans le projet pour les nombreux efforts fournis ainsi que leur attitude coopérative et compréhensive.

## **5. Position de la CSBFC concernant les décisions prises par la Commission de réforme**

*Christine Davatz, présidente de la CSBFC*

Sur la base des résultats de l'analyse des activités et de scénario et des Critères d'élaboration de l'ordonnance sur la formation commerciale de base convenus entre les partenaires de la formation (voir commref.ch – INFO 1/juillet 2008), il a été possible de concrétiser au cours des mois passés les cinq points centraux de la nouvelle ordonnance sur la formation et des plans de formation (voir point 3 « Décision de la Commission de réforme: train de réformes prévu »). Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont investi leurs efforts dans l'ensemble de ces travaux. La collaboration entre les représentant/es des écoles professionnelles et des branches de formation et d'examen commerciales a démarré du bon pied et avance de manière très constructive.

Une des innovations importantes est l'introduction du domaine de formation « Branche et entreprise » (B&E) au sein des écoles professionnelles. Il est ainsi possible de fournir un enseignement des processus d'économie d'entreprise centré tant sur la théorie que sur les applications. La CSBFC est convaincue que ce nouveau domaine de formation est utile et contribuera de manière substantielle à l'optimisation de la formation commerciale de base. Les partenaires de la formation professionnelle doivent, au cours de ces prochains mois, créer les conditions en vue de la concrétisation du projet et trouver des solutions permettant de répondre aux divers besoins des groupes de branches. La CSBFC s'engage à contribuer à la mise en œuvre du modèle de programme d'études et remercie les représentantes et représentants des écoles et des cantons de leur engagement.

## **6. Formation initiale en école**

*Roland Hohl, président de la Commission des examens pour toute la Suisse*

Dans le cadre du projet « Avenir des écoles de commerce », l'offre de formation des écoles de commerce est adaptée conformément à la nouvelle législation de la formation professionnelle afin que celles-ci puissent délivrer aux apprentis un certificat fédéral de capacité CFC avec ou sans certificat de maturité professionnelle. En premier lieu, il s'agit de remplacer le programme d'études cadres des écoles de commerce de 1981. La modification est effectuée sur la base du règlement d'apprentissage et de fin d'apprentissage des employé/es de commerce de 2003. Les adaptations à la nouvelle maturité professionnelle seront effectuées dans les limites des délais de transition prévus à cet effet. Au début du mois de décembre

2008, deux textes portant sur le pilotage de la formation pratique dispensée par les écoles de commerce ont été mis en consultation: les « Directives pour l'organisation de la formation et de l'examen de fin d'apprentissage auprès des prestataires d'une formation initiale en école » et le « Plan d'études standard Formation à la pratique professionnelle ».

La coordination entre les directives OFFT déjà existantes dans le domaine des formations offertes par les prestataires d'une formation initiale en école (prestataires privés), les nouveaux documents de base destinés aux écoles de commerce et leur intégration dans la nouvelle ordonnance sur la formation doivent être pris en main assez tôt. C'est la raison pour laquelle la Commission de réforme a mis en place le Groupe de travail « Formation initiale en école ». Celui-ci assure la communication et la coordination entre la Commission de réforme Formation commerciale de base CFC, le groupe de pilotage du projet « Avenir des écoles de commerce » et la Commission des examens pour toute la Suisse responsable de la formation commerciale de base. L'objectif premier est de garantir la transparence relative à l'harmonisation entre les projets « Réforme de la formation commerciale de base CFC » et « Avenir des écoles de commerces » et de traiter à l'intention des instances compétentes les questions qui se présenteront.

Liens :

[Informations sur le projet « Avenir des écoles de commerce](#)

[Procédure de consultation](#)

[Mandat du Groupe de travail « Formation initiale en école »](#)

## 7. Suite des travaux

*Ralph Thomas, chef de projet*

Si, au cours de 2008, les travaux se sont focalisés sur la définition des compétences opérationnelles des divers groupes de branches ainsi que des objectifs évaluateurs de la formation en entreprise spécifiques aux branches et aux groupes de branches, les **objectifs de formation scolaires** figurent désormais au centre du projet. L'interdépendance entre les différents éléments à remanier nécessitera à la fois des approches parallèles et séquentielles durant le **premier semestre 2009**. La suite des travaux peut être esquissée comme suit:

- ⇒ D'ici à début février 2009: remanier les objectifs évaluateurs génériques et provisoires concernant le **domaine de formation E&S**; estimer la réduction du nombre de leçons dans ce domaine (nombre actuel de leçons : 540) ; définir le potentiel de création d'éventuels thèmes supplémentaires.
- ⇒ D'ici à fin février 2009: créer les objectifs évaluateurs génériques (provisoires) dans le **domaine de formation ICA** ; assurer le lien vers le domaine de formation E&S; estimer la réduction du nombre de leçons dans ce domaine (nombre actuel de leçons : 200).
- ⇒ Début mars 2009: établir le **nombre définitif de leçons à supprimer dans les domaines de formation E&S et ICA** et en déterminer les conséquences sur les objectifs évaluateurs dans le domaine des langues (réflexion sur les niveaux à atteindre) et sur la mise en place du domaine de formation B&E.
- ⇒ Mars – mi-mai 2009: les groupes de travail **E&S, ICA, première langue nationale, deuxième langue nationale** (= langue étrangère 1), **langue étrangère 2** élaborent, voire consolident (E&S, ICA), les objectifs évaluateurs. Pour chaque domaine d'enseignement, ils définissent les niveaux à atteindre au terme de chaque semestre.
- ⇒ Env. avril/mai 2009 : dès que les objectifs évaluateurs E&S et ICA et les niveaux à atteindre au terme de chaque semestre auront été définis, les **6 groupes de plan de formation** (groupes de branches) seront invités à :
  - 1) définir les **objectifs évaluateurs B&E scolaires**
  - 2) définir les **objectifs CIE**

3) formuler de manière définitive les **objectifs évaluateurs B&E de la formation en entreprise** au niveau des groupes de branches, des branches et des groupes d'entreprises.

⇒ Env. juin-août 2009 : harmonisation + consolidation ; mise au point des objectifs généraux/particuliers ; déterminer et documenter les points communs ; fixer de manière définitive le nombre de plans de formation ; éventuellement remanier le plan de formation générique des objectifs de la formation en entreprise.

⇒ **D'ici à la fin de l'automne 2009, il faudra harmoniser les divers projets de plans de formation et les consolider au sein des groupes de branches. En outre, le 1<sup>er</sup> projet ORFO devra être prêt et les traductions en cours...**

⇒ ... afin que l'on puisse procéder au test de consistance en décembre 2009.

Parallèlement aux travaux précités, il conviendra également en 2009 de traiter et de coordonner les thèmes mentionnés ci-dessous :

Thème	Précisions / besoins de clarification	Objectif visé
<b>Questions méthodologiques et didactiques</b>	Exigences de l'économie/branches envers l'école.	<b>Clarification, définition</b>
<b>Profils B / E</b>	Liens. Position. Différenciation des profils. Débouchés offerts	<b>Clarification / décision</b>
<b>Profil/s de qualification/profil de développement professionnel</b>	Définition de la profession par rapport aux degrés secondaire I et tertiaire B et délimitation par rapport aux champs professionnels apparentés. Définition des niveaux d'exigences.	<b>Elaboration</b>
<b>Ecoles professionnelles</b>	Structures, constitution de classes au sein des écoles professionnelles.	<b>Faisabilité: tendance</b>
<b>Cours interentreprises</b>	Contenus et durée.	<b>Clarification / décision</b>
<b>Cours de base</b>	Poursuite : oui / non ? Si oui : contenu et durée	<b>Clarification / décision</b>
<b>Maturité fédérale</b>	Conserver la structure selon laquelle il est possible de suivre une filière de maturité prof. parallèlement ou après une formation professionnelle initiale ?	<b>Clarification / décision / coordination</b>
<b>Formation initiale en école</b>	Délimitation entre les documents de base destinés aux écoles de commerce et les directives actuelles de l'OFFT destinés aux prestataires d'une formation initiale en école et intégration de ces documents dans la nouvelle ordonnance sur la formation	<b>Coordination</b>
<b>Procédure de qualification</b>	Système de qualification (STA, UF, ...), systèmes de crédits / EFA, UE/TI, examen des compétences à l'aide d'exemples de cas, d'examens oraux et écrits.	<b>Clarification + élaboration</b>
<b>Autres procédures de qualification</b>	Validation des acquis pour adultes	<b>Clarification / décision / coordination</b>

„commref.ch – INFO“ a pour objectif de donner régulièrement des informations sur les travaux effectués dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur la formation commerciale de base CFC.

L'envoi de ces informations est effectué sous forme électronique par les représentantes et représentants de votre organisation au sein de la Commission de réforme.

Vous trouverez d'autres documents et des adresses de contact sur [www.commref.ch](http://www.commref.ch)

Prochaine édition: début d'été 2009